

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 12 DECEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 6 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. OBOEUF Gérard a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en section d'investissement, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril et sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les débits inscrits en restes à réaliser ;

CONSIDERANT que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITÉ, (Mme CROWYN Véronique (+ 1), M. RYS Didier et M. DUBUISSON Frédéric votant CONTRE) :

ARTICLE 1 : - DE VALIDER le tableau ci-dessous.

ARTICLE 2 : - D'AUTORISER l'affectation des crédits sur le BP 2024.

	BP 2023 (Y compris BS et DM)	25%	Crédits ouverts par anticipation au 01/01/2024
1001 - Travaux neufs de voirie	275 217,00 €	68 804,25 €	68 804,25 €
1002 - Environnement	1 937 196,56 €	484 299,14 €	484 299,14 €
1003 - Affaires scolaires	132 936,98 €	33 234,25 €	33 234,25 €
1004 - Lutttes inondations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1005 - Monuments historiques	7 237 616,14 €	1 809 404,04 €	1 809 404,04 €
1006 - Affaires culturelles	8 330,24 €	2 082,56 €	2 082,56 €
1007 - Effacement réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1008 - Mobilité urbaine	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
1010 - Tourisme	2 500,00 €	625,00 €	625,00 €
1011 - Affaires diverses	130 075,60 €	32 518,90 €	32 518,90 €
1012 - Services techniques	188 532,43 €	47 133,11 €	47 133,11 €
1013 - Divers batiments	2 030 000,00 €	507 500,00 €	507 500,00 €
1014 - Service des sports	24 321,36 €	6 080,34 €	6 080,34 €
1015 - Défense incendie	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1016 - Services administratifs	45 300,00 €	11 325,00 €	11 325,00 €
1019 - Salle Foch	2 900,00 €	725,00 €	725,00 €
1021 - Police Municipale	5 600,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
1028 - Salle du Manège	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 - Opérations sous mandat	112 354,58 €	28 088,65 €	28 088,65 €
TOTAL	12 472 880,89 €	3 118 220,22 €	3 118 220,22 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

